



Cégep
de Victoriaville

ENTENTE (EH-12-13-15)

ENTENTE INTERVENUE ENTRE LE CÉGEP DE VICTORIANVILLE et
LE SYNDICAT DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Considérant la reconnaissance des parties de l'importance de maintenir un bon climat de travail;

le contexte de gestion participative favorisé dans divers dossiers visant le développement institutionnel;

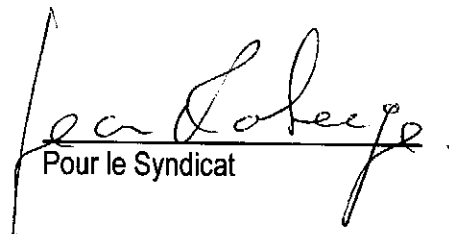
la volonté du syndicat d'assurer un transfert d'expertise au sein de son bureau exécutif;

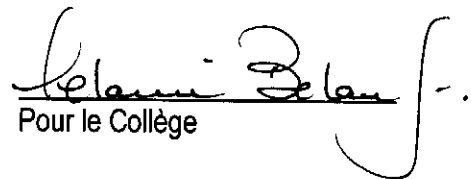
la volonté des parties de maintenir de bonnes relations de travail.

Les parties conviennent de ce qui suit, et ce, en vertu de l'article 3-2.28 :

- Ajouter 0,5 ETC de libération syndicale financée dans la réserve de la sous embauche pour l'année 2013-2014;
- Discuter des modalités de renouvellement de cette entente avant le 15 avril 2014.

En foi de quoi, les parties ont signé à Victoriaville, ce 7 juin 2013.


Pour le Syndicat
MB/ag


Pour le Collège